

^
(N° 10.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1836.

RAPPORT

*Fait par M. MILCAMPS, au nom de la Commission des naturalisations,
sur une requête du sieur DESANTIS.*

MESSIEURS ,

Depuis le rapport que j'ai eu l'honneur de faire, dans la séance du 28 mai dernier, sur la requête du sieur Desantis, procureur du roi près le tribunal de Ruremonde, tendante à obtenir la grande naturalisation, le pétitionnaire a adressé à la Chambre des Représentans une nouvelle requête par laquelle, pour le cas où la Chambre ne croirait pas pouvoir lui accorder cette faveur, il demande la naturalisation ordinaire.

Dans cette nouvelle requête, le sieur Desantis manifeste le désir le plus vif de jouir de la plénitude des droits de citoyen belge, et s'appuye sur la circonstance qu'il n'a jamais connu d'autre patrie que la Belgique, qu'il habite depuis son enfance, et que c'est bien involontairement qu'il a omis de faire la déclaration prescrite par l'art. 133 de la Constitution.

Le Rapporteur,
MILCAMPS.

Le Président,
FALLON (ISIDORE).